Nations Unies

S/PV.7314



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7314e séance

Mardi 18 novembre 2014, à 10 heures
New York

Président :	M. Quinlan	(Australie)
Membres :	Argentine	M. De Antueno
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Cai Weiming
	États-Unis d'Amérique	Mme Jones
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Šorytė
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2014/774)

Quatrième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) (S/2014/776)

14-63486 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation concernant l’Iraq

Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2014/774)

Quatrième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/776)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de l’Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : M. Nickolay Mladenov, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d’assistance des Nations Unies pour l’Iraq; M. Zeid Ra’ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme; et Mme Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2014/774, qui contient le premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014). J’appelle également l’attention des membres du Conseil sur le document S/2014/776, qui contient le quatrième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Je commencerai par présenter le rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) sur les activités de la Mission d’assistance des Nations Unies pour l’Iraq (MANUI) et les faits les plus récents survenus en Iraq. J’ai l’honneur d’intervenir ici aujourd’hui aux côtés de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Mme Valerie Amos, et du Haut-Commissaire aux droits de l’homme, M. Zeid Ra’ad Al Hussein.

Il y a 12 mois, la ville de Fallujah est tombée aux mains de l’organisation terroriste qui se fait appeler l’État islamique de l’Iraq et du Levant (EIIL), entraînant le déplacement de quelque 2 millions de personnes – actuellement l’un des plus grands groupes de déplacés au monde. Depuis le tout début, la stratégie de l’EIIL a été sans ambiguïté : s’immiscer dans les lignes de brèches ethniques et religieuses de l’Iraq, de manière à saper les autorités légitimes et à instiller la peur entre les communautés. Ses objectifs également ont d’emblée été clairs : détruire l’État iraquien et le remplacer par un État de terreur fondé sur le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l’humanité. À cette fin, il continue d’utiliser des parties de l’Iraq et de la Syrie voisine pour avancer sur le reste de la région et menacer la paix et la sécurité mondiales.

La crise en Iraq est encore aggravée par l’absence de règlement des problèmes politiques, sociaux et économiques associés à la transition difficile du pays vers la démocratie; par le défaut d’accord sur la pleine application de la Constitution; par les réformes en suspens et les différends à caractère sectaire; et par l’exposition du pays à des dissensions plus larges aux niveaux régional et mondial. Ce mélange explosif compromet depuis des années la confiance du public dans le nouvel État iraquien et creuse des fossés entre les communautés, créant en fin de compte un terreau fertile pour la violence.

À mesure que la crise a pris de l’ampleur, l’Iraq s’est pratiquement effondré. Ses provinces occidentales ont été envahies par l’EIIL; la région du Kurdistan a ouvertement parlé de sécession; les gouvernorats du sud se sont retrouvés en situation de grande pauvreté alors qu’ils sont les producteurs des richesses du pays; Bagdad a été quotidiennement menacée par des attentats-suicides à la bombe et des engins explosifs improvisés; et les minorités iraquiennes ont été victimes d’horreurs innommables. Face à ce péril commun, les dirigeants politiques, communautaires et religieux de tout le pays ont concentré leurs efforts pour s’éloigner du précipice et sauver l’Iraq. Une stratégie a vu le jour, dont je suis fier de signaler qu’elle a été appuyée et facilitée par la Mission d’assistance des Nations Unies pour l’Iraq. Les dirigeants se sont mis d’accord sur l’idée que la réponse à l’EIIL devrait reposer sur la Constitution, l’unité nationale et la réconciliation.

Il y a d'abord eu l'élection d'un nouveau Président du Parlement, d'un nouveau Président de la République et d'un nouveau Premier Ministre. En dépit des difficultés, la démarche a été accomplie dans les délais prévus par la Constitution. Les efforts ont ensuite porté sur la réalisation d'une transition pacifique entre l'ancien et le nouveau gouvernement, fait rare dans l'histoire agitée de l'Iraq. Enfin, un Gouvernement d'unité nationale ouvert a été formé, sur la base d'un accord politique national et d'un nouveau programme ministériel. Au cours des derniers jours, le Premier Ministre a fait passer des instructions empêchant les forces armées d'arborer des bannières ou de battre des pavillons autres que les symboles nationaux iraquiens et mettant fin à l'utilisation de logos et d'insignes par les partis ou les organisations politiques. Parallèlement, le Gouvernement a décidé d'autoriser les élèves et étudiants déplacés à suivre les cours dispensés dans les écoles et universités des zones où ils se trouvent actuellement. Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres des premières mesures qui ont été prises dans le cadre d'une initiative plus large destinée à rétablir la confiance entre les communautés de l'Iraq.

Aujourd'hui, j'encourage le Gouvernement iraquien à continuer à renforcer ses efforts dans les domaines des affaires politiques, de la sécurité et de la vie économique, dans un esprit d'ouverture et une volonté d'exhaustivité, pour donner une impulsion à la réconciliation et au dialogue sur le plan national et restaurer la stabilité et la croissance économique du pays. Il faudra également pour cela renouer avec toutes les communautés mécontentes, notamment celles qui se trouvent actuellement dans les zones de conflit.

La stratégie sécuritaire du Gouvernement iraquien face à l'EIIL table sur l'organisation, le soutien et l'intégration des communautés locales au sein d'un système national qui leur permettra de se mettre à l'abri du terrorisme; sur la restructuration des forces armées, auxquelles il faut donner les moyens de lutter contre l'EIIL; sur le renforcement de la coopération avec les peshmergas; et sur la collaboration avec la coalition internationale et avec les voisins et alliés de l'Iraq. Je salue tout particulièrement les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer sa coopération avec les tribus locales et les autres résidents qui ont à coeur de protéger leur communauté de l'EIIL. Dans ce processus, les questions de paiement des salaires, de fourniture d'armes et d'entraînement, et des garanties juridiques à donner à ceux qui se portent volontaires doivent être traitées en priorité.

Galvanisées par la brutalité croissante de l'EIIL, qui s'est illustré tout récemment encore par le massacre de 322 membres de la tribu Albou Nimr, les populations, çà et là dans le pays, commencent à faire front. Tout dernièrement, les Conseils provinciaux d'Anbar et de Ninive sont parvenus à un accord avec le Gouvernement pour mettre sur pied des forces locales. C'est grâce à la coopération entre l'armée iraquienne, les bénévoles locaux et l'appui extérieur que des villes comme Amerli, Jurf al-Sakhar et Zumar ont pu être libérées. Plus récemment encore, ce matin, la raffinerie de pétrole de Beiji et ses environs ont été ramenés sous le contrôle du Gouvernement.

Néanmoins, la présence de milices opérant en dehors des structures de l'État demeure un problème. Pour y faire face, le Gouvernement est en train de mettre en place des mesures qui devraient permettre d'empêcher les groupes non étatiques de porter des armes en public. Je saisis cette occasion pour exhorter également tous les groupes armés qui ne font pas partie de l'EIIL à opter pour un dialogue approfondi avec le Gouvernement pour trouver une issue à leurs doléances, afin de parvenir à une véritable réconciliation politique et de maintenir l'unité contre le danger du terrorisme et de la violence, et d'offrir ainsi un avenir meilleur à tous les Iraquiens. La MANUI s'est engagée à assister le Gouvernement iraquien dans ces processus, conformément à son mandat.

Le processus de collaboration avec les combattants locaux doit en outre aller de pair avec la restructuration, la remise à niveau et le rééquipement de l'armée iraquienne. Je me réjouis de pouvoir annoncer que d'importantes premières mesures ont d'ores et déjà été prises avec, notamment, la nomination d'un certain nombre de nouveaux commandants. En outre, le programme du Gouvernement prévoit la création de la garde nationale iraquienne. Cette force permettrait aux particuliers de se porter volontaires pour défendre leurs maisons, avec la garantie juridique que le Gouvernement apporte son soutien conformément aux normes en vigueur dans les autres départements des services de sécurité iraquiens. La MANUI a été invitée à fournir des conseils et une assistance technique dans le processus de rédaction juridique du corpus de droit se rapportant à la garde nationale, et nous nous réjouissons de travailler avec nos partenaires en vue d'achever ce processus dans les meilleurs délais.

Je suis en outre heureux d'annoncer un certain nombre d'importants faits encourageants survenus en

ce qui concerne les relations entre Erbil et Bagdad. Il y a quatre jours, avec l'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et des États-Unis, un accord provisoire a été conclu qui permet aux fonctionnaires de la région du Kurdistan de commencer à recevoir leur traitement. Le Gouvernement régional du Kurdistan va également se remettre à verser, en partie, sa contribution pétrolière au budget fédéral, dans une période de crise nationale. Cette mesure importante dénoue la situation d'impasse qui se trouvait au cœur de la détérioration la plus grave à ce jour des relations entre Bagdad et la région du Kurdistan. Elle traduit aussi une volonté nouvelle d'engager le dialogue et de coopérer pour venir à bout des questions difficiles.

Au nom du Secrétaire général, je tiens à féliciter le Premier Ministre iraquien, M. Haider Al Abadi, et le Premier Ministre du Gouvernement régional du Kurdistan, M. Nechirvan Barzani, d'avoir conclu cet accord, qui est dans l'intérêt de l'ensemble des Iraquiens. J'invite ces deux dirigeants à poursuivre sur cette lancée pour progresser rapidement vers une solution globale, juste et constitutionnelle à toutes les questions en souffrance, y compris la promulgation des lois relatives au pétrole et au gaz et au partage des recettes. La MANUI est, comme toujours, disposée à continuer de fournir ses bons offices, de même qu'une assistance juridique et technique, dans ce processus.

Les efforts du Gouvernement iraquien sont soutenus par l'appui de la communauté internationale. Je tiens à remercier les États voisins de l'Iraq qui ont répondu par de généreuses promesses et la fourniture d'une aide capitale sur les plans humanitaire et de la sécurité pour faire front face à la crise. J'ai rendu visite récemment à certains des partenaires régionaux de l'Iraq, qui se sont déclarés prêts à établir une relation stratégique avec Bagdad. Cela coïncide avec les efforts que déploie en permanence le Gouvernement pour associer ses voisins à un effort global de stabilisation de l'Iraq et de la région. J'applaudis fermement aux efforts entrepris par le Gouvernement pour explorer les linéaments d'une démarche politique et de sécurité régionale commune destinée à faire échec à l'EIIL. C'est là un élément clef des discussions que les dirigeants iraquiens mènent avec l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Iran, la Jordanie, le Koweït, le Qatar, la Turquie et d'autres encore.

Du début de l'année 2014 jusqu'à la fin du mois d'octobre, au moins 10 000 personnes ont été tuées et près de 20 000 blessées. Ce sont des heures sombres pour le pays. Mes collègues, Mme Amos et M. Al-Hussein, informeront le Conseil de l'évolution de la situation sur les plans humanitaire et des droits de l'homme. Je voudrais simplement saisir cette occasion pour demander au Gouvernement d'entamer le processus de réforme du système iraquien de justice pénale afin de promouvoir le principe de responsabilité et de renforcer l'état de droit et la protection des droits de l'homme. Conformément au programme qu'il s'est donné, j'exhorte également l'Iraq à progresser rapidement dans la mise en œuvre d'une loi d'amnistie conforme à la Constitution.

Alors que nous maintenons l'accent sur cette situation humanitaire critique, gardons-nous d'oublier ou de négliger la nécessité d'une aide au développement en Iraq. Le nouveau Gouvernement a hérité d'une situation financière désastreuse; il a besoin d'un appui international, non seulement pour faire face à la menace du terrorisme par une intervention militaire, mais aussi pour mettre en œuvre des réformes fiscales, économiques et sociales d'importance vitale.

Je voudrais présenter brièvement le quatrième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus (S/2014/776). J'aurais souhaité faire part au Conseil d'importants progrès, depuis notre dernier rapport, sur la question des ressortissants du Koweït portés disparus et des archives nationales koweïtiennes disparues (S/2014/485). L'absence de résultats immédiats ne doit toutefois pas être le seul critère de mesure de notre succès. Les relations entre l'Iraq et le Koweït sont actuellement au plus fort. Les efforts réalisés par la MANUI et la persévérance de l'Iraq, s'agissant en particulier de la question des disparus, sont remarquables. Au cours des quatre derniers mois, tout comme pendant les 13 mois qui les ont précédés, les Iraquiens ont fait montre d'une volonté sans faille de rechercher les Koweïtiens portés disparus. L'exploration des pistes, l'interrogation des témoins et des informateurs, et le creusement des tranchées se sont poursuivis avec détermination, et ce malgré le handicap que représentent les conditions de sécurité. Tous ces efforts sont reconnus et appréciés par le Koweït.

En septembre, un témoin s'est rendu au Koweït; ce n'était que le deuxième témoin à se manifester depuis 2004. Malheureusement, la visite du site et l'identification que ce témoin en avait fournie n'ont pas donné de résultats immédiats. Un deuxième témoin,

qui a spontanément contacté la MANUI pour proposer son aide, se rendra au Koweït dans les prochains jours. Nos équipes se penchent également sur le cas d'un troisième témoin potentiel qui pourrait détenir la clef d'un site contenant un certain nombre de dépouilles. Ces discussions délicates sur le sujet montrent que nous pouvons continuer de coopérer avec le Koweït, l'Iraq et les familles des personnes portées disparues.

Enfin et surtout, la MANUI a été unanimement accueillie au sein du mécanisme tripartite comme observateur, ce que j'interprète comme un vote de confiance vis-à-vis de notre impartialité, de notre fiabilité et de notre travail. Je puis assurer le Conseil et les familles des disparus que la MANUI continuera de faire tout son possible pour mériter la confiance qui lui a été accordée.

Il y a deux jours, le 16 novembre, une explosion a visé un convoi des Nations Unies à Bagdad. Grâce au professionnalisme des équipes de sécurité des Nations Unies, tous nos collègues sont sains et saufs. Cet incident vaut rappel des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles notre personnel doit travailler. Aussi, je tiens à leur exprimer ma gratitude pour le sacrifice qu'ils consentent chaque jour, et je remercie le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de leur appui et de leur compréhension de notre travail. Je tiens également à adresser mes félicitations et l'expression de ma gratitude à mon adjoint chargé des affaires politiques, M. Gyorgy Busztin, pour la passion et l'engagement avec lesquels il s'est acquitté jusqu'à présent de cette responsabilité. Je remercie par ailleurs mon adjointe chargée des questions humanitaires, Mme Jacqueline Badcock, de l'engagement et du professionnalisme dont elle fait preuve dans la supervision des opérations humanitaires et de développement en cette période cruciale pour l'Iraq. Je leur souhaite à tous les deux plein succès dans les nouveaux projets qui les attendent après leur départ de la MANUI.

Une fois encore, je tiens à exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements au Gouvernement et au peuple iraquiens pour leur coopération et leur aide en ces temps difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Al-Hussein.

M. Al-Hussein (*parle en arabe*) : Je suis ravi de revenir au Conseil de sécurité dans mon nouveau rôle de nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner cette occasion d'informer le Conseil sur la situation en Iraq.

Il n'est pas permis en islam d'interpréter les questions de charia de manière superficielle et d'ignorer les fondements de la théologie musulmane. Il n'est pas permis en islam de ne pas prendre en compte la réalité contemporaine au moment d'établir les principes de droit. Il n'est pas permis en islam de tuer les innocents. Il n'est pas permis en islam de tuer les envoyés, les ambassadeurs et les diplomates et il n'est donc pas permis de tuer les journalistes et les travailleurs humanitaires. Il n'est pas permis en islam de nuire aux chrétiens ou aux « gens du Livre », quels qu'ils soient, ou de les maltraiter, de quelque manière que ce soit. Il est obligatoire, en islam, de considérer les yézidis comme faisant partie des « gens du Livre ». Il n'est pas permis en islam de réintroduire l'esclavage, qui a été aboli dans le monde entier. Il n'est pas permis en islam de forcer des personnes à changer de religion. Il n'est pas permis en islam de priver les femmes de leurs droits. Il n'est pas permis en islam de priver les enfants de leurs droits. Il n'est pas permis en islam de torturer les gens. Il n'est pas permis en islam d'exhiber les corps des morts. Il n'est pas non plus permis en islam de décréter un califat sans le consentement de tous les musulmans.

Ce sont là certains des points mentionnés par 126 érudits musulmans de différentes régions du monde dans la lettre qu'ils ont adressée à Abu Bakr Al-Baghdadi il y a deux mois. J'y reviendrai dans le cadre de mon exposé.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Les crimes que commettent les groupes takfiristes en Iraq sont si monstrueux – et contraires non seulement à la charia mais aussi au droit coutumier, auquel la charia contribue de manière considérable – que le monde en reste consterné. Compte tenu des nombreux éléments de preuve qui existent aujourd'hui, en particulier concernant les yézidis, et sous réserve de la décision que rendra un tribunal compétent, il est possible que trois des cinq actes constituant un crime de génocide, tels que mentionnés dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ont été commis par des membres de l'équipe dirigeante du groupe takfiriste également appelé l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), l'État islamique d'Iraq et de Syrie (EIIS) ou Daech. Ces personnes sont probablement impliquées dans neuf des 11 actes qualifiés de crimes

contre l'humanité dans le Statut de Rome. S'agissant des crimes de guerre, il est quasiment indéniable qu'ils aient été commis dans tous les cas pour lesquels le contexte pertinent s'applique. Les auteurs de ces crimes sont des personnes dont les actes sont des plus répugnants, et dont la conscience a manifestement été réduite à néant.

Ce groupe takfiriste contrôle désormais une grande partie du territoire iraquien, et semble déterminé à imposer sa vision du monde, étroite et presque vide, à chaque femme, chaque homme et chaque enfant. L'ampleur et la violence des atrocités perpétrées par l'EIIL contre des civils détruisent tous les principes relatifs aux droits de l'homme. Pourtant, ce fanatisme s'est développé en partie à cause des ravages infligés par des années de conflit en Iraq, des première attaques brutales contre la population chiite menées par cet autre groupe takfiriste – Al-Qaida – à partir de 2003, et des contre-attaques tout aussi terribles menées par les milices chiites contre certains groupes de la population sunnite. Cela a entraîné la marginalisation et la persécution de larges groupes de la population sunnite, des assassinats ciblés et des attaques sans merci contre des passants innocents, dont un grand nombre est perpétré par des milices chiites agissant en toute impunité.

Les Iraquiens ont également enduré la discrimination, la corruption, l'impunité omniprésente, l'absence de processus participatifs ouverts à tous et l'incapacité de promouvoir et de protéger leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. La pauvreté généralisée et l'accès inégal aux services de base dont ils souffrent en conséquence constituent des violations silencieuses des droits de l'homme. En outre, le respect de la légalité, les procès équitables et le respect de l'interdiction internationale de la torture restent problématiques.

Il faut considérer que ce sont là les causes profondes de la crise actuelle. Néanmoins, le nouveau Gouvernement iraquien commence à rompre avec ce modèle et adopte des politiques plus ouvertes. Il faut s'en féliciter.

Comme je viens de l'indiquer, l'EIIL et les groupes armés qui lui sont associés commettent des violations, graves et sans doute systématiques, du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme dans le nord de l'Iraq. Des victimes ont fait état de meurtres gratuits et d'exécutions publiques sommaires; d'enlèvements, de viols et de réduction en esclavage de femmes et de jeunes filles, des filles et des femmes ayant été, d'après les informations recueillies, publiquement vendues dans des marchés aux esclaves; de terribles violences contre des enfants, et du recrutement forcé d'enfants âgés de 12 ans à peine; du déni de toutes les libertés fondamentales; et de la persécution délibérée de groupes ethniques et religieux, y compris les Turkmènes, les shabaks, les chrétiens, les yézidis, les sabéens ou mandéens, les kakaï, les Kurdes Faylis et les Arabes chiites et d'autres sunnites.

Les femmes et les filles sont victimes d'atteintes extrêmement graves à leurs droits. Un grand nombre de celles qui se sont échappées font état d'agressions physiques et sexuelles, d'esclavage sexuel, de traite et de mariages forcés. Des femmes et des filles sont littéralement vendues au grand jour. Dans le cadre d'une mission qu'elle a effectuée en Iraq en octobre, mon équipe, sous la conduite du Sous-Secrétaire général, Ivan Šimonović, a rencontré des filles, dont certaines sont âgées de 13 ans seulement, qui avaient été enlevées et violées avant de réussir à s'enfuir. Elles ont déclaré que beaucoup d'autres, du même âge, étaient toujours retenues en captivité.

L'EIIL a fait subir des actes de torture extrêmement violents à des enfants, et de nombreux autres enfants ont été contraints d'assister et de participer à des exécutions et à des actes de tortures atroces. Des garçons de 12 ans à peine ont été recrutés et forcés à former la ligne de front durant les combats afin de protéger des soldats de l'EIIL plus âgés.

Il semble que les zones contrôlées par l'EIIL aient été en grande partie vidées de groupes ethniques et religieux minoritaires dont les membres ont fui, ont été capturés ou tués. Actuellement, quelque 1 500 membres de groupes ethniques et religieux persécutés sont retenus en captivité par l'EIIL, et leur sort est source de vive inquiétude. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice.

Les Forces de sécurité iraquiennes et les groupes armés qui leur sont affiliés ont également commis des violations des droits de l'homme, d'après les informations obtenues par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le Haut-Commissariat et la MANUI continuent d'être informés que des journalistes sont victimes d'attaques violentes, d'actes de harcèlement et d'arrestations illégales. La loi antiterroriste de 2005 est une autre source de préoccupation constante car elle ne respecte pas les engagements internationaux contraignants concernant l'administration de la justice et l'interdiction de la

torture. Le Haut-Commissariat prépare actuellement un rapport sur cette question.

Certaines opérations militaires, y compris des frappes aériennes et des bombardements, ont peut-être également violé les principes de distinction et de proportionnalité au titre du droit international humanitaire, et doivent faire l'objet d'une enquête.

Par le passé, des groupes armés affiliés au Gouvernement ont tué, enlevé et menacé des civils, en particulier des groupes armés chiites tels que Asaib Ahl al-Haq. Il ne faut pas laisser ces pratiques indicibles continuer, et le Gouvernement doit mettre fin à l'impunité dont jouissent ces groupes.

Il incombe au premier chef à l'État d'établir les responsabilités dans les cas de violation. Néanmoins, comme je l'ai dit, les crimes perpétrés en Iraq sont d'une ampleur et d'une gravité telles qu'ils constituent très probablement des crimes internationaux qui relèvent de la compétence de la Cour pénale internationale (CPI). J'exhorte le Gouvernement à adhérer au Statut de Rome ou, au minimum, à accepter la compétence de la Cour à l'égard de la situation actuelle en vertu de l'Article 12 3) du Statut de Rome. Les crimes qui touchent l'ensemble de la communauté internationale tels que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime de génocide, pourraient également figurer dans le code pénal iraquien.

Après un long retard de deux mois dans l'obtention d'une allocation urgente de ressources par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Haut-Commissariat est désormais également en mesure d'envoyer une mission d'établissement des faits en Iraq, comme l'a exigé le Conseil des droits de l'homme le 1er septembre.

Jusqu'à présent, les stratégies nationales et internationales pour contrer l'État islamique de l'Iraq et du Levant (EIIL) ont privilégié une approche sécuritaire. Le Conseil a adopté une résolution importante visant à enrayer l'afflux de combattants recrutés par l'EIIL dans le monde entier. Un effort militaire vigoureux a également été engagé. Mais la lutte sous-jacente pour le contrôle des esprits n'a suscité que peu d'attention. Il est également perturbant de voir que les démonstrations publiques de colère face aux crimes perpétrés en Iraq n'ont été que très rares, voire inexistantes, dans le monde arabe et musulman – malgré la condamnation claire exprimée par de nombreux gouvernements arabes ou islamiques.

Le mouvement takfiriste est sous l'emprise d'une idéologie distincte, et il s'emploie à détruire tout ce qui n'est pas conforme à ce qui, selon lui, devrait exister. Les takfiristes ne reconnaissent qu'une seule manière de vivre. Ils rejettent tout point de vue qui diffère du leur – et, en l'occurrence, toute forme de réflexion individuelle sortant de leur logique inflexible et fermée. Ceux qui ne sont pas d'accord doivent être assassinés, et leur souvenir, leur culture et jusqu'à la moindre trace de leur existence détruits. D'après leur ligne de pensée, chacune des personnes présentes dans cette salle mérite de mourir.

Les chefs de l'organisation connue sous le nom d'EIIL veulent, on le sait, concrétiser un idéal en établissant un califat. Ce faisant, ils exploitent une aspiration partagée par nombre de musulmans non takfiristes dans le monde entier, qui nourrissent eux aussi l'idéal d'un califat – si ce n'est que pour ces personnes, cet idéal n'est pas, contrairement à celui des tafkiristes, bâti sur des crimes abominables, ni d'ailleurs sur de quelconques crimes. Et pourtant, en combinant adroitement utopie et prétendue persécution, les takfiristes font des adeptes. Cette méthode – où la fin justifie les moyens, et où un idéal est porté aux nues dans l'esprit d'un groupe qui ne recule alors devant rien, mensonges et atrocités compris, pour l'atteindre – n'est évidemment pas nouvelle. Comme Isaiah Berlin l'avait formulé il y a 20 ans dans son célèbre credo, que *The New York Review of Books* a republié il y a trois semaines à peine :

> « la quête d'un idéal suprême unique, au prétexte qu'il s'agit du seul idéal véritablement valable pour l'humanité, conduit inévitablement à la coercition, puis à la destruction, et à l'effusion de sang. Des œufs sont cassés, mais il n'est pas d'omelette en vue : uniquement un nombre infini d'œufs, autrement dit de vies humaines, prêts à être cassés. Et au bout du compte, les idéalistes fanatiques oublient l'omelette, et se contentent de casser les œufs. »

Je me demande en conséquence s'il est possible de soumettre une idéologie comme celle-là en lui envoyant des bombes, ou d'espérer qu'elle s'évaporera sous le coup de marteau d'un juge. L'EIIL peut s'affaiblir ou s'effriter, certes, mais selon toute vraisemblance il sera remplacé par un autre groupe takfiriste. Il y a neuf ans, nous parlions beaucoup d'Abou Moussab al-Zarqawi et de son groupe dans cette même salle, et nous voici de nouveau face à un autre groupe et à la même

idéologie – mais en pire. Et peu importe l'inhumanité des takfiristes : tant qu'ils sauront semer la confusion parmi les musulmans en exploitant un désir largement partagé au sein de l'Islam, ils réussiront probablement à survivre.

La pensée doit donc être combattue par la pensée. Et le takfirisme doit être combattu par une vision de la vie ancrée dans les lois et principes qui nous unissent tous – un système plus florissant et plus gratifiant parce qu'il est ouvert aux réalités multiples de tous les êtres humains. Il y a deux mois, lorsque 126 grands intellectuels musulmans ont écrit la lettre que j'ai mentionnée tout à l'heure, dans l'optique de réfuter les assertions mensongères de l'EIIL qui prétend parler au nom de l'Islam, le monde ne leur a malheureusement pas accordé l'attention qu'ils méritaient pourtant amplement. Selon moi, cet effort concerté pour réfuter point par point l'argumentaire de l'EIIL est une approche prometteuse. Et ces intellectuels n'auraient pas pu être plus clairs lorsque, en conclusion, ils écrivent à l'intention d'Abu Bakr al-Baghdadi,

> « Vous avez fait à tort de l'islam une religion de dureté, de brutalité, de torture et de meurtre. C'est une grosse erreur et une offense à l'islam, aux musulmans et au monde entier. »

J'implore le Conseil d'appuyer ce type d'effort pour faire échouer l'idéologie de violence et de mort que prône l'EIIL, dans l'intérêt des droits de tous en Iraq, sans distinction de religion, d'appartenance ethnique, de sexe ou d'âge. Au bout du compte, l'appui accordé au combat idéologique pourrait s'avérer plus efficace que les frappes aériennes pour mettre fin aux souffrances qu'endure depuis si longtemps le peuple iraquien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Al-Hussein de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Valerie Amos.

Mme Amos (*parle en anglais*) : La situation humanitaire en Iraq continue de se détériorer et 5,2 millions de personnes à travers tout le pays ont désormais besoin d'assistance. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont été déplacées dans le gouvernorat d'Anbar en début d'année. Le nombre de personnes déplacées sur tout le territoire dépasse à présent les deux millions, et le rythme des déplacements continue d'augmenter. Rien que ces 10 dernières semaines, la violence qui balaie les gouvernorats d'Anbar, de Ninive, de Sala al-Din, de Kirkouk et de Diyala a forcé plus de 200 000 nouvelles personnes à partir de chez elles. Jusqu'à présent, cette année, plus de 100 000 nouveaux réfugiés iraquiens ont été recensés dans les pays voisins. Outre les deux millions de déplacés, on dénombre 1,5 million de personnes hébergées dans des communautés d'accueil; 1,4 million de personnes vivant dans des zones de conflit actif où l'accès aux services de base est minime, et 220 000 réfugiés ayant fui la Syrie, tous ont d'urgence besoin d'une assistance. Tous les gouvernorats iraquiens accueillent désormais des déplacés. Plus de 900 000 hommes, femmes et enfants ont trouvé refuge dans la région iraquienne du Kurdistan. Le reste est réparti dans tout le pays, notamment quelque 400 000 personnes dans la province d'Anbar et 150 000 dans les gouvernorats méridionaux.

La crise en Iraq est avant tout une crise de protection, où des violences et une brutalité terribles sont infligées aux civils, toutes origines ethniques et orientations religieuses confondues. Comme le Haut-Commissaire aux droits de l'homme l'a déjà souligné, les femmes sont une cible privilégiée, et l'on apprend chaque jour que des femmes et des filles de la communauté yézidie ou autre ont été enlevées avant d'être vendues pour être mariées à des militants ou leur servir d'esclaves sexuels. Si l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) est responsable de la majorité de ces atrocités, il n'est pas le seul à commettre des violations des droits de l'homme. Les groupes armés, notamment les milices affiliées au Gouvernement, continuent de perpétrer des actes de violence brutaux contre les civils. Des communautés entières ont été déracinées, ce qui a d'importantes répercussions humanitaires. Et près de la moitié de toutes les personnes déplacées sont des enfants, dont beaucoup sont profondément traumatisés. Leur scolarisation a été interrompue, leur famille déchirée. Pour l'heure, on estime que 700 enfants auraient été tués ou mutilés cette année en Iraq, victimes notamment d'exécutions sommaires.

L'ONU et ses partenaires ont rapidement intensifié leur action, grâce à une généreuse contribution de 500 millions de dollars du Royaume d'Arabie saoudite et à l'appui apporté par d'autres donateurs dès le début de la crise. Des centaines d'agents ont été déployés dans les gouvernorats les plus touchés au nord, mais aussi désormais dans d'autres régions du pays, notamment à Bassorah. Cette injection précoce de fonds de la part des donateurs a eu des effets tangibles. Plus de 1,4 million d'Iraquiens ont reçu une assistance alimentaire cette année, dans les 18 gouvernorats. Des interventions sanitaires d'urgence ont permis à un million de personnes au moins d'accéder à des services médicaux

indispensables, et de l’eau, des latrines, des salles d’eau et des produits d’hygiène ont été fournis à environ 1,5 million d’habitants. Quelque 1,2 million de déplacés ont reçu un abri d’urgence et des produits de secours, notamment des tentes, des matelas, des couvertures et des fourneaux. Près de 100 000 enfants iraquiens déplacés ont reçu un soutien psychosocial, et 82 000 ont bénéficié d’une aide qui leur a permis de poursuivre leur études.

Mais en dépit de tout cela, les besoins en aide d’urgence sont bien supérieurs. À l’approche de l’hiver, 450 000 personnes ont toujours besoin de vêtements chauds; 300 000 de couvertures, de fourneaux et autres articles non alimentaires; 100 000 nécessitent une aide urgente pour avoir accès à l’eau et à l’assainissement; et plus d’un million, principalement des enfants, ont besoin d’assistance sanitaire pour lutter contre des affections respiratoires aiguës et contre des maladies chroniques. Plus de 660 000 enfants doivent être vaccinés contre la rougeole.

En raison de l’insécurité et des combats persistants, nous ne pouvons pas atteindre toutes les personnes qui ont besoin d’aide. À l’heure actuelle, 3,6 millions d’Iraquiens, dont 2,2 millions qui ont besoin d’aide humanitaire d’urgence, vivent dans des zones contrôlées par l’EIIL et les groupes armés qui lui sont affiliés. En dépit des besoins criants dans les zones les plus touchées par le conflit, notamment en matière de logement, de santé et de vivres, seule une quantité minime d’aide a été acheminée dans les zones contrôlées par l’EIIL jusqu’à présent.

Chaque jour, la communauté humanitaire se heurte à de graves difficultés opérationnelles dans le cadre de ses efforts d’acheminement de l’aide. Et chaque jour, il faut prendre des décisions difficiles au sujet de qui doit recevoir une assistance étant donné la pénurie des ressources.

Il faut d’urgence mettre à disposition 173 millions de dollars pour les préparations pour l’hiver, afin de répondre aux besoins des personnes déplacées dans la région du Kurdistan et ailleurs. Le facteur temps est déterminant pour la satisfaction de ces besoins, et on ne peut pas se permettre d’attendre davantage. Si le Programme alimentaire mondial ne reçoit pas 85 millions de dollars au cours des prochains jours, il ne pourra pas acheter ou acheminer les denrées alimentaires, et cela perturbera gravement la distribution de l’aide à 2 millions de personnes en janvier.

Le Gouvernement iraquien a mis à disposition 50 millions de dollars pour la construction de camps et pour apporter d’autres formes d’appui aux personnes déplacées qui se trouvent dans le gouvernorat de Dohouk. Il a en outre promis de verser des fonds supplémentaires destinés aux gouvernorats d’Erbil et de Sulaymaniya. Ces fonds ont permis de réinstaller les personnes déplacées qui se trouvaient dans toutes les écoles secondaires dans le gouvernorat de Dohouk. Le Ministère des déplacements et des migrations a également entrepris la construction d’un camp constitué de 1 000 abris préfabriqués dans le gouvernorat de Diyala.

Je me réjouis de constater que les salaires de tous les fonctionnaires ont été versés. Il faut maintenir en place les systèmes de soins de santé et de distribution de vivres sur tout le territoire national et subventionner le kérosène pour répondre aux besoins des personnes déplacées pendant l’hiver en ce qui concerne le chauffage et la cuisson des aliments. En raison du prix actuel non subventionné du carburant, les organisations humanitaires ne peuvent fournir du combustible pour le chauffage et la cuisson qu’à moins de la moitié des 80 000 familles vulnérables qui en ont besoin dans la région du Kurdistan pour les deux prochains mois.

Ce n’est pas la première fois que l’Iraq connaît une crise humanitaire. Les Iraquiens sont déjà las de décennies de violences confessionnelles et de guerre qui ont détruit les institutions du pays. Parmi les personnes déplacées, il y a un million de personnes qui ont quitté leurs habitations au cours des guerres du Golfe précédentes.

Cette crise n’est pas une crise iraquienne uniquement. Elle s’inscrit dans le contexte d’une catastrophe régionale, et nous avons la responsabilité collective d’y remédier. Les besoins humanitaires en Iraq sont réels et pressants – et ils augmentent avec chaque mois qui passe. L’avenir de millions d’Iraquiens est incertain, car ils ont passé des années dans des camps ou des logements inhabitables. Il faut d’urgence rétablir la sécurité. En outre, la protection des civils doit rester au cœur des efforts nationaux et internationaux sur le plan politique et militaire et dans d’autres domaines.

Comme c’est toujours le cas dans ce genre de crises, ce sont les gens ordinaires qui souffrent le plus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter l'Australie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je la remercie pour ses efforts considérables, qui se sont traduits par l'organisation d'un grand nombre d'événements. Je remercie S. E. l'Ambassadeur Gary Quinlan pour la compétence exceptionnelle avec laquelle il dirige les travaux du Conseil et félicite l'Argentine pour son excellente présidence le mois dernier. Je voudrais également saluer Mme Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, et M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Je salue également M. Mladenov, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI), et le remercie de son exposé, dans lequel il a mis en relief les efforts déployés par son équipe pour réaliser les objectifs de la Mission.

L'Iraq condamne fermement l'attaque qui a récemment pris pour cible un convoi de la MANUI. L'Iraq est confronté à la plus grave menace terroriste dans le monde. Malgré cela, le Gouvernement et le peuple iraquiens ont réussi à organiser des élections libres pour la troisième fois depuis le changement. Le transfert pacifique du pouvoir, dans le plein respect des règles constitutionnelles, a consolidé la jeune expérience démocratique de mon pays. Nous avons formé un Gouvernement d'unité nationale de large ouverture, associant toutes les composantes de la société iraquienne, et notamment toutes les religions et ethnies.

Le Gouvernement s'emploie à faire participer toutes les parties afin de renforcer l'unité nationale. Il s'emploie aussi à régler les questions en suspens et à mettre en œuvre le plan d'action en faveur duquel il s'est engagé, afin de construire un avenir sûr et stable où l'égalité de traitement devant la loi est garantie pour tous les citoyens. Le Gouvernement s'est fixé pour priorité de lutter contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et la corruption et de renforcer ses relations avec ses voisins.

Le nouveau Gouvernement a pris un certain nombre de décisions, et a notamment décidé de ne plus poursuivre les terroristes dans les zones peuplées pour éviter de porter atteinte aux populations civiles ou à leurs biens. Le Gouvernement coopère avec les forces de la coalition internationale. Il est déterminé à renforcer, à armer et à former les forces militaires et de sécurité iraquiennes, les peshmergas et les diverses tribus iraquiennes.

Le Gouvernement coopère avec tous les blocs politiques en vue d'adopter un budget qui permettra de régler la question de la répartition des revenus et d'améliorer la performance économique, qui a pâti de l'absence d'un budget en 2014 et de la chute des prix du pétrole. Au nombre des résultats obtenus grâce aux efforts déployés par le Gouvernement, nous voudrions attirer l'attention sur l'accord conclu entre le Ministère du pétrole et le Gouvernement régional du Kurdistan, qui facilite le règlement des questions en suspens entre Bagdad et Erbil. Lorsque la communauté internationale a pris la mesure de la gravité de la menace posée par l'EIIL, elle a intensifié ses efforts et a coopéré pour lutter contre le terrorisme.

Aujourd'hui, nous devons renforcer cette coopération, en particulier avec les pays de la région arabe. Nous avons clairement exprimé notre souhait de coopérer et de renforcer nos relations avec les pays voisins, qui sont des pays frères et amis. Ces relations doivent être fondées sur le respect mutuel, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le respect des intérêts communs, ce qui sert les intérêts de notre peuple et empêche la crise de s'exacerber dans la région.

En ce qui concerne la coopération, nous devons donner la priorité à la lutte contre le terrorisme, qui a porté atteinte à notre religion et à nos valeurs, qui a pris pour cible la paix, la sécurité et la coexistence pacifique et qui fait peser aujourd'hui sur nos pays et nos peuples la menace de la partition et de l'éclatement. L'EIIL est une entité terroriste qui a mis la main sur d'importantes installations pour renforcer ses activités, qui sont financées par le vol des recettes pétrolières. Par conséquent, il faut éliminer cette organisation et l'empêcher de se consolider.

De leur côté, les forces armées iraquiennes et les Peshmergas kurdes, grâce à l'aide de la population, à la coordination avec les fils des tribus des provinces de Diyala, de Salah el-Din, d'Anbar, de Kirkouk, de Mossoul et de Babel, et à un appui international massif, luttent contre les terroristes et s'efforcent de les déloger de leurs positions. C'est ainsi qu'ont pu être libérées plusieurs zones, comme la ville assiégée de Beiji, dans la province de Salah el-Din, et qu'ont été levés les sièges de la plus importante raffinerie d'Iraq, celle de Beiji, de la ville d'Amerli et du barrage de Mossoul, ce qui permet d'empêcher que ne se retrouvent noyées sous les eaux les villes iraquiennes situées en bordure du Tigre.

Les forces iraquiennes ont également réussi à nettoyer la localité de Jorf al-Sakhar de la présence des terroristes, ce qui a permis de lever la menace qui pesait sur les environs de la capitale et les villes saintes de Karbala et de Najaf. Les forces iraquiennes poursuivront la lutte contre le terrorisme, en coopération avec les forces de la coalition internationale, jusqu'à reprendre totalement le contrôle de tous les territoires iraquiens.

Il convient d'évoquer le rôle joué par les autorités religieuses à l'appui des intenses efforts nationaux consentis par tous les Iraquiens pour défaire par eux-mêmes l'entité terroriste EIIL, avec la participation de toutes les composantes de la nation : arabes, kurdes, chiites, sunnites, turkmènes, musulmans, chrétiens et yézidis.

Nous voudrions ici exprimer nos remerciements à la coalition internationale menée par les États-Unis, ainsi qu'à tous les pays qui ont fourni un appui et une expertise technique en réponse à l'appel lancé par l'Iraq, qui demandait un appui militaire face au terrorisme, l'envoi de conseillers, la fourniture d'armes de pointe et une coopération en matière de renseignement, laquelle s'est concrétisée suite aux efforts et aux positions exprimées aux conférences de Djeddah, de Paris et de New York, et à l'adoption de résolutions et de déclarations du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) adoptées à l'appui de l'Iraq, qui ont toutes contribué à renforcer la détermination des Iraquiens de lutter contre le terrorisme.

L'impact négatif de la crise en Syrie et ses répercussions sur l'Iraq ont permis aux terroristes de l'EIIL et aux autres organisations terroristes de prendre le contrôle de zones du nord et de l'ouest de l'Iraq. Et la menace représentée par l'EIIL et par les autres organisations terroristes n'a pas que contribué à diminuer la sécurité et à influer sur la dynamique du processus politique en Iraq, mais elle a aussi provoqué une véritable catastrophe humanitaire, avec les meurtres, déplacements forcés et pillages, les enlèvements et les viols, dont est responsable l'EIIL, qui a également ciblé les minorités religieuses, dont la fuite a engendré quelque 1 800 000 déplacés iraquiens. Ces pratiques sont une violation flagrante des droits de l'homme, et sont constitutives de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

Face à cela, le Gouvernement iraquien et les autorités locales s'efforcent d'aider la MANUI et les organismes des Nations Unies aux fins d'atténuer les souffrances des centaines de milliers de personnes déplacées et de leur permettre de retourner dans leur région d'origine et de retrouver une vie normale. L'Iraq se félicite de l'aide humanitaire fournie aux personnes déplacées, d'autant que l'hiver et ses rigueurs qui s'installent font craindre, pour les déplacés sans abri, une détérioration catastrophique de la situation humanitaire, au point que l'ONU a dû relever l'état d'alerte au niveau 3. Le Gouvernement iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan ont fourni une aide à plus de 270 000 réfugiés syriens que l'Iraq accueille depuis 2011.

Malgré cette lourde charge, le Gouvernement iraquien a continué d'assurer la protection des résidents du camp Hurriya à Bagdad, et de répondre à leurs besoins humanitaires. Nous saluons ici les efforts et les initiatives du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Conseillère spéciale du Secrétaire général, Mme Jane Hall Lute, visant à réinstaller les résidents du camp dans d'autres pays. Nous apprécions que certains pays aient accepté d'en accueillir un certain nombre, à commencer par l'Albanie, qui a décidé dernièrement d'accueillir 240 personnes. Nous remercierions ici la communauté internationale et le Gouvernement iranien de bien vouloir accueillir leurs propres ressortissants de façon à régler d'urgence ce problème.

Le Gouvernement iraquien continue de poursuivre une politique internationale fondée sur les intérêts communs, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect du droit international et l'adhérence à ses obligations. C'est à cet effet que le Président iraquien s'est rendu au Royaume d'Arabie saoudite, et que le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères se sont rendus en Jordanie, en Iran, en Turquie et au Koweït pour transmettre un message de coopération renforcée, souligner l'importance de la coordination face au terrorisme et renforcer les liens économiques. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le Royaume d'Arabie saoudite ait annoncé qu'il rouvrait son ambassade à Bagdad, geste positif qui reflète l'amélioration des relations entre les deux pays et leur coopération dans la lutte contre le terrorisme dans la région.

L'Iraq s'attache en permanence à améliorer ses relations avec l'État du Koweït et il apprécie le soutien exprimé à l'Iraq par le Koweït aux conférences de Djedda, de Paris et de New York. L'Iraq réaffirme aussi qu'il continuera de s'employer sans relâche à retrouver les restes des disparus koweïtiens et les archives

nationales koweïtiennes manquantes, et à parvenir à des résultats concrets sur ces deux dossiers.

En conclusion, nous remercions le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, et le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, du déplacement qu'ils ont effectué à Bagdad, lequel a eu un impact positif en permettant de réaffirmer le soutien non démenti de l'Organisation des Nations Unies au peuple iraquien. Nous apprécions aussi les efforts de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq visant à apporter conseils et appui au Gouvernement iraquien, et saluons le courage dont elle fait preuve en continuant de fournir une aide humanitaire dans les difficiles conditions de sécurité que connaît mon pays. Nous ne pouvons que réitérer notre gratitude et nos remerciements à M. Mladenov et à son équipe pour le dévouement avec lequel ils accomplissent leur tâche d'aide à l'Iraq, dans laquelle nous leur souhaitons plein succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.